

Les stages de Master 2 MEEF option B – 2019/2020

Document à l'attention des étudiants et des tuteurs de stage.

Ce document a pour objectif de présenter aux étudiants et aux tuteurs de stage les modalités réglementaires et pédagogiques des stages des étudiants de 2^{ème} année de Master MEEF – Option B.

1. Préambule

Ce stage est adossé à une unité d'enseignement intitulé « Partenariat ». Elle est construite pour une part à distance via la plateforme de l'Université Clermont Auvergne autour de l'analyse de cas de dispositifs partenariaux vécus ou observés par les étudiants sur leurs lieux de stage et d'autre part en présentiel.

Un stage est une période temporaire de formation en milieu professionnel. Il permet à un étudiant d'acquérir des compétences de terrain complémentaires à sa formation universitaire en vue de l'obtention d'un diplôme et/ou d'un concours.

2. Quelques rappels réglementaires

a. Double encadrement

Conformément à la loi du n°2014-788 du 10 juillet 2014 et au décret n°2014-1420 du 27 novembre 2014, le stagiaire bénéficie d'un double encadrement :

- **Un tuteur de stage** au sein de l'organisme d'accueil :

Le tuteur de stage est chargé de l'accueil et de l'accompagnement du stagiaire. Il est garant du respect des stipulations pédagogiques précisées dans la convention de stage. Il ne peut encadrer qu'un certain nombre de stagiaires simultanément (nombre fixé par un décret en Conseil d'Etat à venir).

Au terme du stage, il est invité à participer aux soutenances de mémoires des stagiaires.

- **Un enseignant référent** au sein de l'INSPE Clermont-Auvergne :

L'enseignant référent fait partie de l'équipe pédagogique de la formation et est chargé du suivi pédagogique du stagiaire. Il pourra encadrer simultanément au maximum 16 stagiaires. L'enseignant-référent s'assurera, par contact téléphonique et/ou courriel, auprès du tuteur de stage du bon déroulement du stage. Il assure le suivi pédagogique via la plateforme dédiée : <https://ent.uca.fr/suivi-stages/employe>

Responsable de l'UE Partenariat : Mme Nadia LIRIS - Nadia.LIRIS@uca.fr – 04 73 31 72 99

L'enseignant référent de l'INSPE et le tuteur de stage travaillent en collaboration et s'informent de l'état d'avancement du stage et des difficultés éventuelles.

b. Durée du stage

La durée du stage est comprise **entre 50 et 100 heures selon la nature de la mission confiée**. La durée du stage, qu'il soit effectué de façon continue ou de façon discontinue, est calculée en fonction de la présence effective du stagiaire au sein de l'organisme d'accueil (les jours fériés ne sont pas comptabilisés).

Début du stage : avant le 6 novembre 2019

Fin de stage : juin 2020

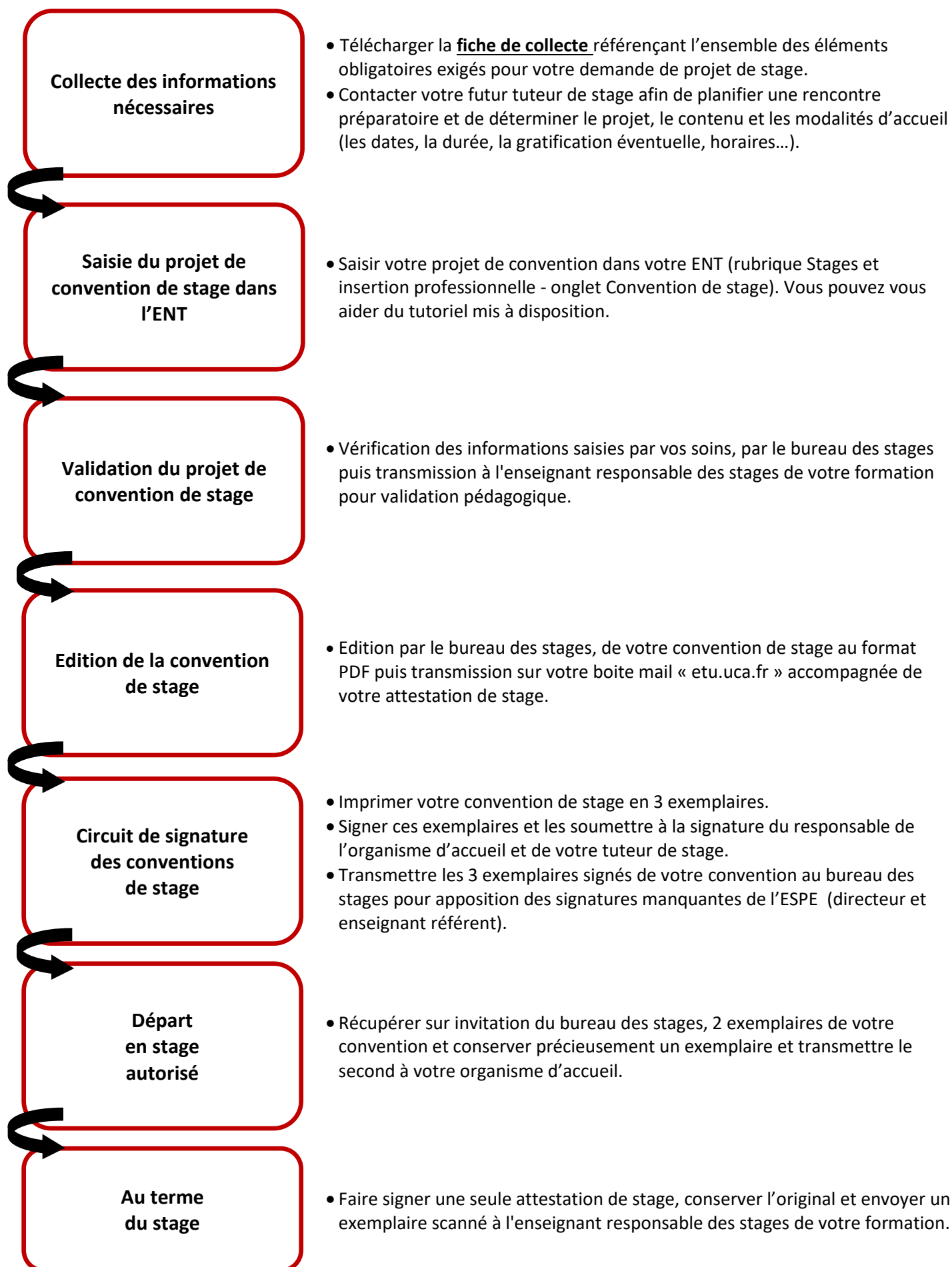
La grande part de la mission doit être accomplie avant la mi-avril afin de permettre à l'étudiant de mobiliser cette expérience dans le cadre des évaluations.

c. Gratification du stage

Le versement d'une gratification n'est pas obligatoire car la durée du stage est inférieure à deux mois (soit 308h de présence effective).

Vous trouverez de plus amples informations sur le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche dédié aux stages : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid32310/guide-pratique-des-stages-etudiants.html>

d. Procédure d'édition d'une convention de stage (pour les stagiaires)



3. Aspects pédagogiques

A travers cette approche d'une structure, l'équipe pédagogique invite les stagiaires à s'emparer d'une problématique liée au travail collaboratif, et à en devenir **des acteurs** par leur participation à un projet et **des observateurs** par l'étude du fonctionnement des relations nécessaires à la mise en place.

a. Objectifs :

- Amener les stagiaires à conceptualiser la notion de partenariat et à la dissocier de celles de sous-traitance ou de délégation par un travail sur les représentations ;
- Permettre aux stagiaires de se rendre compte des différentes étapes qui jalonnent un processus partenarial grâce à leurs observations, leur questionnement et l'analyse qu'ils en feront ;
- Conduire les stagiaires à décoder les mécanismes d'une approche du travail collaboratif.

b. Compétences à développer :

- Mettre en œuvre un projet : définir les objectifs et le contexte, réaliser et évaluer les actions ;
- S'intégrer dans un milieu professionnel : situer une organisation dans son contexte, identifier les personnes ressources et les diverses fonctions d'une organisation, se situer dans un environnement hiérarchique et fonctionnel, respecter les procédures ;
- S'intégrer dans une équipe et collaborer ;
- Communiquer : rédiger clairement, préparer des supports de communication adaptés, prendre la parole en public et commenter des supports ;
- Faire preuve de capacité d'analyse, d'abstraction et de synthèse
- Savoir établir des priorités, gérer son temps, s'auto-évaluer ;
- Utiliser les technologies de l'information et de la communication.

c. Modalités d'évaluation pédagogique

Dans le cadre des enseignements liés à ce stage, les stagiaires sont amenés à produire différents écrits tout au long de l'année (consignes précisées le 6 novembre 2020) et plus spécifiquement :

- Pour les étudiants MEEF Mention 1 : dépôt du rapport de stage avant le 4 mai 2020 et soutenance devant un jury le 5 mai 2020.
- Pour les étudiants MEEF Mentions 2 et 3 : oral devant un jury le 1er avril 2020 avec l'appui d'une diapo-poster.

A ces modalités d'évaluation s'ajoutent au terme du stage, une **évaluation qualitative du stage par le tuteur de stage (via une enquête en ligne)**. Cette dernière n'est pas prise en compte dans l'évaluation de l'UE, mais participe à la construction professionnelle du stagiaire.

4. Contacts

Nadia LIRIS – formateur INSPE
Responsable du Partenariat
04 73 31 72 99
nadia.liris@uca.fr

Mickaël TOUZET
Responsable du bureau des stages
04 73 31 73 01
mickael.touzet@uca.fr
stages.espe@uca.fr

5. Besoin d'aide dans l'élaboration de vos documents de candidature (CV et LM)

Besoin d'aide dans l'élaboration de vos documents de candidature (CV et LM)

Le Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP) de l'Université vous propose des ateliers et entretiens individualisés tout au long de l'année.

Anaïs URBAN-FROMGET – Chargé d'orientation et d'insertion professionnelle
04 73 40 61 12
anais.urban_fromget@uca.fr

Annexe : Fiche de collecte

IMPORTANT : Cette fiche référence l'ensemble **des éléments obligatoires** à collecter auprès de votre structure d'accueil pour la saisie de votre demande préalable de stage et l'édition de votre convention de stage.

L'ORGANISME D'ACCUEIL

NOM / Raison sociale :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

N° SIRET :

Activité principale :

Représentant légal de l'organisme (nom du signataire de la convention de stage ex : Directeur, DRH...)

NOM :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Mail :

Service dans lequel sera effectué le stage :

Tuteur de stage (en charge de l'encadrement du stagiaire durant le stage et co-signataire de la convention)

NOM :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Mail :

LE STAGE

Note : bien faire apparaître les éléments nous permettant de juger de la recevabilité du stage/expérience (être en responsabilité de conception et de conduites d'actions de formation, durée du stage, lieu...).

Date de début de stage :

Date de fin de stage :

Durée effective du stage (temps de présence au sein de l'organisme) : heures

Temps de travail : ☐ Temps plein ☐ Temps partiel

Durée hebdomadaire : heures / semaine

Nombre de jours de travail hebdomadaire : jours / semaine

Nombre de jours de congés accordés ou modalités des congés durant le stage :

Montant de la gratification (*obligatoire à partir de la 309ème heure effective, même de façon non continue*) : Euros.

Sujet du stage :

Activités confiées (*soyez synthétique*) :

Compétences à développer (*soyez synthétique*) :